ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

RÉUNION DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION, DE LA COMMUNICATION ET DES AFFAIRES CULTURELLES DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

Fiche synthèse

ACTIVITÉ

- Activité de la Section du Québec de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)
- Ouagadougou (Burkina Faso)
- 6 au 8 mai 2013

PARTICIPANTS

- M. Henri-François Gautrin, député de Verdun, vice-président de la Section du Québec de l'APF, rapporteur à la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) de l'APF
- M. Jord Oppermann, responsable du Service de la Francophonie et de la coopération interparlementaire.

CONTEXTE

- La CECAC est l'une des quatre commissions permanentes de l'APF. Les commissions se réunissent deux fois par année, soit une fois à la veille de la Session de l'APF et à une deuxième occasion pour une réunion intersessionnelle au cours de laquelle les stratégies sont élaborées, les activités sont planifiées et les rapports sont étudiés et commentés avant leur présentation à la Session.
- La CECAC examine les questions relatives à la diversité des expressions culturelles, au rayonnement de la langue française, à l'éducation, à la formation, aux technologies de l'information et des communications et à l'audiovisuel.
- La dernière réunion de la CECAC a eu lieu à la veille de la 38e Session plénière de l'APF, à Bruxelles (Belgique), en juillet 2012.
- La Section du Québec occupe un poste de rapporteur au sein de cette Commission.

THÈMES

- Adoption du compte rendu de la dernière réunion (Bruxelles 2012)
- Rapport d'activité de la CECAC
- Audition du coordonnateur du programme à l'UNESCO : Rapport mondial du suivi sur l'Éducation pour tous (EPT) 2012
- Le système dual dans la formation professionnelle suisse
- La marchandisation de l'éducation

THÈMES (SUITE)

- Audition du représentant permanent de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) auprès de l'Union africaine : Suivi du vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales
- Rapprocher les élus des citoyens : L'utilisation des nouvelles technologies par les parlements
- Suivi de la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles
- Suivi de la résolution de l'APF portant sur l'éducation au développement durable : pistes d'action
- Rôle de l'édition locale dans l'affirmation de la langue française et des diversités francophones : Le cas du Burkina Faso.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Présenter un rapport de suivi de la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.
- Proposer un nouveau thème d'étude ayant pour sujet le rapprochement des élus et des citoyens via l'utilisation des nouvelles technologies (Web 2.0) par les parlements.
- Faire valoir la position de la Section du Québec sur les thèmes à l'ordre du jour.
- Contribuer au rayonnement institutionnel de l'Assemblée nationale et de la société québécoise au sein de l'espace francophone.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- Le député de l'Assemblée Nationale du Québec (ANQ) a rendu compte des plus récents développements associés à la mise en œuvre de *la Convention de l'UNESCO (2005) sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*. Au cours de sa présentation, le député de l'ANQ a regretté la faible dotation du Fonds International pour la diversité culturelle (FIDC) et a recommandé qu'une résolution soit rédigée et présentée lors de la session annuelle de l'APF à Abidjan, en vue de souligner cette situation et ainsi rappeler aux États leurs responsabilités à cet égard.
- Considérant le niveau de maturité et de déploiement de cette Convention, il a été convenu de substituer à la pratique du rapport de suivi systématique, un système de veille informationnelle. Cette action relèvera de la responsabilité de la Section du Québec au sein de la CECAC.
- Le député de l'ANQ a présenté un nouveau thème d'étude : Rapprocher les élus des citoyens : l'utilisation des nouvelles technologies par les parlements. Ce thème a été accepté par les délégués. Un premier rapport d'étape sera présenté par la Section du Québec, en juillet, à Abidjan.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS (SUITE)	- Le député de l'ANQ a réagi à la proposition du thème de la marchandisation de l'éducation par la Section française en notifiant l'importance de bien s'accorder sur la définition même de l'expression marchandisation. - Dans le cadre de la présentation du système dual dans la formation professionnelle suisse, le député de l'ANQ a fait partager aux délégués l'expérience québécoise du cégep ainsi que le fonctionnement des ordres professionnels. - Le député de l'ANQ a regretté l'absence de présentation du rapport d'activité du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida tout en rappelant aux délégations l'importance de déléguer un représentant responsable de ce dossier. - Dans le cadre de la présentation du rapport de l'EPT, le député de l'ANQ a souligné l'importance de la problématique des langues locales (ou vernaculaires) versus la langue d'éducation (ex. : le français comme langue d'éducation dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne)
COÛT	- Per diem et autres frais 1 399,40 $ - Transport 19 235,98 $ **Total 20 635,38 $**